

# La Lettre du Milieu Montagnard

N° 14 – Février 2008

## LA CONVENTION ALPINE

### Historique

Depuis 1952, la CIPRA<sup>1</sup> (Commission Internationale pour la Protection des Alpes) participe à la définition et à la mise en œuvre d'une politique transfrontalière pour le développement durable du territoire alpin. C'est elle qui est à l'origine de la Convention Alpine, traité international qui lie les 8 pays de l'arc alpin (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovaquie, Suisse) et l'Union Européenne. Il a été signé le 7 novembre 1991 lors de la 2<sup>ème</sup> Conférence alpine de Salzbourg (Autriche).

Ce traité complexe n'a pu entrer en vigueur, en tant qu'instrument de droit international public, que le 27 mars 2000, après que tous les Etats l'aient ratifié. Pour la France, par exemple, la ratification a été votée par le parlement, le 30 novembre 1995.

La Convention est un accord cadre. Chaque domaine ayant trait à la gestion et au développement de l'espace alpin donne lieu à un protocole d'application, qui précise les mesures pour la mise en application de cette Convention.

### Contenu

La partie centrale de la Convention alpine est constituée de 8 protocoles « d'application », le 9<sup>ème</sup> étant destiné à régler les différents éventuels entre les états signataires.

Ces protocoles concernent tous les aspects économiques de la vie en montagne : agriculture de montagne, aménagement du territoire et développement durable, forêts de montagne, énergie, protection de la nature et entretien des paysages, protection des sols, tourisme, transport.

L'organisation de la Convention s'articule autour de la Conférence alpine qui, tous les 2 ans, réunit les Ministres des Etats alpins chargés de l'Environnement. Son organe exécutif est le Comité permanent, composé de hauts fonctionnaires. Un Secrétaire permanent est à la disposition de ces instances; il est installé à Innsbruck (Autriche) avec un bureau technique à Bolzano (Italie). Par ailleurs, des associations transfrontalières sont admises comme « observateurs » aux sessions de la Conférence alpine, c'est le cas du CAA (Club Arc Alpin) qui regroupe tous les clubs alpins des pays signataires. Le CAA (représenté par le CAF) participe également au groupe de travail « Transport » présidé par la France.

Pour entrer en application, les protocoles doivent être ratifiés par les parlements. C'est chose faite en France pour tous les protocoles depuis mars 2005 pour l'Assemblée Nationale et le 12 mai 2005 pour le Sénat.

La signature de certains de ces protocoles a rencontré de grosses difficultés, car ils obligent les parties contractantes à revoir leurs politiques sectorielles. C'est le cas du Protocole Transport qui engage les Etats à promouvoir les modes de transport les plus respectueux de l'environnement, aussi bien pour les voyageurs que les marchandises. Il s'agit donc d'un rééquilibrage entre, d'une part le rail et les transports fluviaux ou maritimes, et d'autre part, la route. Cet abandon d'une politique qui, jusqu'à présent, a favorisé les projets routiers s'est heurté à de fortes résistances. Ainsi, la France a assorti sa ratification d'une « déclaration interprétative » qui stipule que l'article 11 dudit protocole (« les Parties contractantes s'abstiennent de construire de nouvelles routes à grand débit pour le trafic transalpin ») ne remettait pas en question les projets inscrits au « Schéma Directeur Routier » de 1992,

donc avant la signature du traité en 2000.

De manière générale, on peut dire que la Convention Alpine est encore peu connue des populations qu'elle concerne et même des élus des zones de montagne. Pourtant, quelques avancées concrètes ont été enregistrées :

- le réseau de communes « Alliance dans les Alpes », environ 190 communes réparties sur l'ensemble de l'arc alpin, est un moyen d'échange d'expérience et de savoir-faire : rencontres, conférences, congrès, etc.
- le Réseau Alpin des Espaces Naturels Protégés permet des échanges entre les différents parcs nationaux.
- La Via Alpina constitue un réseau d'itinéraires alpins de randonnée pédestre destiné à promouvoir un tourisme durable, c'est à dire respectueux de l'environnement.

La présidence de la Convention alpine est assurée par rotation tous les 2 ans entre les pays signataires. C'est le tour de la France depuis novembre 2006. Deux priorités sont affichées par la présidence française : le tourisme durable et un « plan d'action climat » destiné à prévenir et à s'adapter au changement climatique.

### En quoi sommes-nous concernés ?

La Convention alpine n'est pas qu'une affaire d'Etats ; les habitants des Alpes, les alpinistes, les randonneurs, les skieurs, tous ceux qui fréquentent les Alpes pour leurs loisirs peuvent être des acteurs dont les comportements s'inspirent des différents protocoles. Le CAF peut, par exemple, contribuer à la préservation des valeurs culturelles des territoires alpins (protocole aménagement du territoire et développement durable). Le respect, par les randonneurs, de la végétation et le souci de déranger le moins possible la faune, surtout l'hiver, découle directement du protocole protection de la nature et entretien du paysage. De même, le protocole sur la protection du sol invite à ne pas jeter nos déchets, à ne pas détruire les sites géologiques et à éviter les raccourcis favorisant l'érosion. Respecter le travail des habitants et consommer des produits régionaux est dans l'esprit du protocole sur l'agriculture. Pour mettre en œuvre le protocole transport, il convient, dans la mesure du possible, de privilégier les transports collectifs par rapport au transport individuel<sup>2</sup>. Enfin, le protocole tourisme doit nous inciter à continuer une politique des refuges et des activités qu'ils permettent, acceptable pour l'environnement. Pour conclure, je signalerai une manifestation organisée par la CIPRA, qui va dans le sens de la Convention Alpine: c'est la « Semaine alpine 2008 », qui réunira du 11 au 15 juin, à l'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes), différents acteurs du développement durable dans l'arc alpin. Au cours de ces journées, des conférences et des rencontres seront consacrées au thème de l'innovation dans les Alpes. Le CAF sera associé, puisqu'il présentera les technologies nouvelles utilisées dans les refuges de montagne. Il sera également présent à la réunion annuelle de la commission « protection de la nature et aménagement de l'espace alpin » du CAA.

Jean-Pierre BURAUD

<sup>1</sup> La FFCAM est membre de CIPRA-France

<sup>2</sup> Le site internet FFCAM, rubrique « refuges », informe les usagers sur les transports en commun leur permettant d'accéder au point de départ des sentiers. Les clubs gestionnaires n'ayant pas encore fourni ces renseignements sont priés de le faire rapidement (mail à u.oehlhauser@ffcam.fr).

## CONVENTION ALPINE ET TRANSPORTS

Le sous-groupe mobilité douce du groupe transports de la Convention Alpine s'est réuni le 6 février à Paris, au ministère des transports.

Les travaux portant sur l'analyse de l'accessibilité aux stations de tourisme alpines, par les moyens de transports publics, à partir de la plupart des régions d'Europe progressent; à cette occasion, on a pu constater que la part du train était encore faible et que le voyage en avion et voiture de location pouvait être moins onéreux que le transport par train puis bus ou car.

Le report sur le train pose aussi d'autres problèmes: par exemple, aux périodes de pointe, le train ne peut véhiculer vers les grandes stations de Savoie que 20.000 personnes par jour, alors que les 40.000 voitures qui circulent au même moment peuvent en acheminer 120.000 environ.

Le groupe cherche des solutions pour surmonter les obstacles à l'utilisation du rail ou des transports publics pour accéder aux stations.

Pour renoncer à voyager avec leur véhicule particulier, les clients doivent être convaincus de la facilité de la mobilité une fois arrivés sur place, malheureusement l'information complète combinant les différents modes de transports n'est souvent pas disponible, ce qui constitue un obstacle important; une solution partielle pourrait être d'intégrer l'offre de transport dans un produit touristique global.

Dans un certain nombre de sites, la mobilité sur place est gratuite; il serait donc souhaitable de pouvoir prélever des redevances pour financer l'offre de transport locale. Mais en France par exemple, cette possibilité est réservée aux villes de plus de 10.000 habitants ce qui pose problème, car certaines stations qui sont des villages une grande partie de l'année deviennent des villes de plus de 30.000 habitants quatre mois par an.

Les représentants des différents pays se sont ensuite accordés sur les critères permettant de recenser les meilleures pratiques en matière de mobilité locale pour constituer un dossier grâce auquel chaque pays et chaque station pourrait bénéficier de l'expérience des autres. Le travail devrait être terminé pour l'été.

Hélène Denis (hel.denis@wanadoo.fr)

Ces échanges du sous-groupe mobilité douce ont été longuement présentés le lendemain au groupe plénier du Protocole Transports, présidé par Marie-Line MEAUX, de la Mission des Alpes, qui s'est réjoui des aspects concrets des travaux réalisés.

Représentant le Club de l'Arc Alpin et la FFCAM, j'ai noté une certaine convergence des réflexions concernant ce thème malgré la priorité donnée par la délégation italienne aux problèmes de déplacement en ville.

Parmi les autres points abordés, un plan d'action climat a fait l'objet d'une présentation au Comité Permanent de la Convention Alpine tandis que semble s'opérer un recentrage des réflexions et des actions des Etats vers les régions alpines. Ainsi, la région Rhône-Alpes a souhaité tenir en 2008, dans le cadre de la présidence française, la 1ère rencontre des régions alpines autour du thème du transfert modal dans les transports.

Nul doute qu'il faudra du concret dans ce domaine, le projet du Lyon-Turin n'étant que la locomotive d'un train de mesures à prendre dans l'ensemble de l'arc alpin. Bien entendu, les clubs alpins de cette dynamique région seront invités à participer à cette rencontre en espérant qu'il ne s'agira pas d'une "grand-messe" de plus sur le sujet.

François Grosjean (francois.grosjean2@wanadoo.fr)

### « GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT »

#### Le point début février 2008

L'exercice n'est pas très facile dans le cadre d'une « brève », ce n'est pas une raison suffisante pour renoncer !

Dans le but de traduire dans la réalité les conclusions du Grenelle, des comités opérationnels (COMOP) au nombre de 33, ont été mis en place, mais les associations de défense de l'environnement ne sont représentées que dans une relative minorité d'entre eux.

Il a été demandé à tous ces COMOP de faire des propositions d'ordre législatif, dans la mesure du possible pour le 15 mars, afin que leurs rapports puissent être revus par le comité de suivi avant fin mars pour aboutir au vote d'une loi avant l'été.

Le comité de suivi s'est réuni le 31 janvier et à cette occasion France Nature Environnement a attiré l'attention sur des décisions de réalisation d'infrastructures, dont certaines devraient faire l'objet d'une réévaluation environnementale à la hauteur des conclusions de Gre-

nelle, à titre d'exemple : le grand contournement routier ouest de Strasbourg, l'autoroute A65 Langon-Pau, la création d'un aéroport à Notre Dame des Landes.

Compte tenu de certaines pressions d'ordre économique, il est indispensable que le mouvement associatif de défense de l'environnement reste mobilisé si l'on veut aboutir à un progrès de la prise en compte des objectifs que ce mouvement poursuit.

En d'autres termes, si le résultat peut ne pas être à la hauteur de ce que l'on aurait pu espérer, cela constituera malgré tout un certain progrès (on aimerait pouvoir écrire : un progrès certain !)

Pierre Bontemps

## TRACES DOUCES

Cette opération initiée par le PN des Ecrins est la suite de celle de l'an dernier intitulée "Chuuut". Il s'agit d'expérimenter une "offre de découvertes et pratiques sportives respectueuses de l'environnement".

Au nom du président du PNE, Yves BARET a expliqué lors de l'inauguration que c'était le résultat d'une collaboration entre le PNE d'une part et des structures professionnelles d'autre part, essentiellement l'association "Hautes-Alpes ski de fond". Il a indiqué que, si le but de la manœuvre était d'inciter au respect de la nature, il y avait aussi l'idée d'affirmer auprès des touristes que, en montagne, il n'y avait pas que les remontées mécaniques et que les stations de ski et les activités "douces" étaient complémentaires. Cette opinion semble partagée, puisqu'à cette inauguration, en plus des élus, il y avait des représentants des écoles de ski de Monétier et de Névalche, le directeur de l'Office du Tourisme de Serre-Chevalier et un représentant du Bureau des Guides de Serre-Che. Autre partenaire très impliqué: les accompagnateurs en montagne.

Inauguration également du centre d'accueil (du PNE) du Casset, ouvert tous les jours jusqu'à mi-avril et de l'exposition "Survivre à l'hiver" (panneaux informatifs + diaporama).

Activités proposées par les professionnels dans le cadre de cette opération: sorties en raquettes pour observer le chamois avec une longue-vue (qui évite le dérangement); la flore en hiver; traces de vie et adaptation; balade en ski de fond.

Jean Pierre Buraud ([jp.buraud@wanadoo.fr](mailto:jp.buraud@wanadoo.fr))

[www.traces-douces.eu](http://www.traces-douces.eu) / [www.les-ecrins-parc-national.fr](http://www.les-ecrins-parc-national.fr)



### EN 2008, QUE LA MONTAGNE EST BELLE !

Eh ! oui, la montagne sera encore plus belle en 2008 au Club Alpin. Parce que:

- la date est avancée au week-end des **13 & 14 septembre** et la neige ne sera pas encore tombée sur les sommets alpins et pyrénéens (je ne parle pas des massifs dits "hercyniens", ni des régions de plaine, ni du littoral, ni de la Corse et autres régions privilégiées).

- le thème retenu est celui de la forêt. Si certains clubs l'an dernier n'ont pas voulu "se mouiller", ils n'auront aucune excuse cette année car chacun a la chance d'avoir dans son environnement proche cette richesse inestimable que constitue la forêt, tout en remarquant que, moins que dans des pays lointains souvent cités, elle peut être menacée chez nous (des liaisons de domaines skiables aux infrastructures de transport, aux lignes à haute tension et plus localement par l'intrusion d'engins motorisés), sans parler du climat, des pluies acides, de la tempête de 1999 et autres conséquences des relations homme/nature comme l'enrénement des vallées vosgiennes que j'ai connu il y a quelques décades.

- de nombreux partenaires pourront s'y associer afin d'apporter leurs compétences en la matière. Bien entendu, chacun pense à l'ONF, mais qui sait à la FFCAM ce que signifie PPF\*, RNF\*, CLRL\* et autres FPNRF\*(traduction à l'issue du brainstorming prévu à ce sujet lors de la prochaine réunion de la CNPM début mars). Il suffit d'ailleurs de fréquenter certains de nos refuges modernisés pour constater la place du bois dans la recherche d'économies d'énergie et dans le soin apporté à l'intégration du bâti dans l'environnement.

- enfin, cerise sur le gâteau, la FFCAM apportera aux clubs et comités organisateurs son soutien, que ce soit en matière de com (nous comptons sur notre nouvelle webmaster), d'affiche (celle de 2007 a fait quelques vagues), de contrats d'objectifs et enfin de suivi.

François Grosjean - Pour plus d'infos : [u.ohlhauser@ffcam.fr](mailto:u.ohlhauser@ffcam.fr)